

# Comment bien commencer sa pratique

Étapes à faire avant votre 1<sup>er</sup> jour de travail

----

Prendre soin  
de ce qui compte

# Obtenir son permis de pratique

## Inscription au CMQ

1. Remplir la **Demande d'inscription médicale** sur le site [inscriptionmed.ca](http://inscriptionmed.ca) du Conseil médical du Canada à partir de votre compte personnel sur ce portail. Choisir Permis régulier/prêt à exercer. (**Date butoir : 1<sup>er</sup> mai** pour obtenir le permis entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août).
  2. Remplir la **Première inscription au tableau de l'Ordre** en ligne, par le biais des [Services en ligne du CMQ](#), lorsque la Direction des études médicales vous aura fourni votre numéro de permis. Vous devez obligatoirement être inscrit au tableau de l'Ordre afin d'être autorisé à exercer la médecine au Québec.
- Lorsque vous serez inscrit au tableau, le Collège transmettra l'information à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).
  - **Choix de la date de début :** la RAMQ recevra votre nom seulement 4 à 5 jours ouvrables après la date de début que vous indiquerez à l'Ordre. Tout le processus d'inscription à la RAMQ est alors retardé à cette date. Il est suggéré de mettre une date antérieure à votre premier jour de travail afin que tout le processus soit complet lors de votre début de pratique. Informez-vous de la date idéale selon votre situation.
  - Il faut, par contre, s'assurer que vos assurances de protection médicale soient effectives à cette date ([cmpa-acpm.ca](http://cmpa-acpm.ca)).

## Inscription à la RAMQ

Si vous choisissez d'être rémunéré par le système public, en voici le processus :

1. Suite à la réception de la liste du CMQ, la RAMQ produira votre PRO (numéro provisoire d'inscription) et vous l'expédiera par la poste.
2. Afin d'accélérer le processus, quelques jours après votre inscription au tableau de l'ordre, vous pouvez appeler les services en ligne de la RAMQ afin d'obtenir votre PRO au **1 800 463-4776, option 1 et option 1**
3. Avec votre PRO, vous devez vous inscrire en ligne à la RAMQ. Pour ce faire, il faut suivre les étapes au verso. Durant cette inscription, vous devez choisir votre agence de facturation.

## Lieu de pratique

- Vous devez vous assurer que tout est en ordre avec votre établissement de pratique concernant votre PEM ou votre remplacement/dépannage.
- Entre autres, si vous êtes à la rémunération mixte, assurez-vous que la demande d'autorisation régulière a bien été effectuée aux parties négociantes qui se réunissent une fois par mois. Sinon, vous pourriez subir d'importants délais de paiement. (formulaire 3750)
- Autre entente particulière : Certaines régions ont des ententes particulières vous donnant droit à des forfaits spécifiques. Demandez à votre établissement de vous informer à cet effet.
- Si vous êtes spécialiste dans une région périphérique ou éloignée, il se peut que votre rémunération de base soit majorée (par exemple : 107%, 125%, 130% ou 145%). Dans ce cas, vous devez faire une déclaration de pratique principale à la RAMQ soit par téléphone soit en ligne.

## RAMQ - Inscription en ligne pour nouveau professionnel

Avant de commencer votre facturation, vous devez procéder à votre démarche d'inscription à la Régie et confirmer votre engagement à exercer votre profession dans le cadre du Régime d'Assurance Maladie du Québec.

En utilisant les services en ligne de la RAMQ, votre inscription comporte **2 volets**. Vous devez d'abord vous inscrire aux Services en ligne pour obtenir votre code d'accès, puis vous inscrire en tant que professionnel de la santé auprès de la Régie (votre engagement!)

Lors de l'inscription auprès de la Régie, vous devez être en mesure de fournir les renseignements suivants :

- No de professionnel délivré par le CMQ et votre NAS
- Votre numéro de médecin à la RAMQ : 1xxxxx?
- Le numéro PRO reçu de la RAMQ par la poste suite à l'inscription au collège (disponible par téléphone également 418 780-4208 ou 514 687-3612 ou sans frais 1 888-330-3023)
- Votre adresse de correspondance et celle de votre lieu de pratique principal
- Les données pour l'accréditation à la facturation informatisée et l'adresse de réception de vos états de compte personnel ou de ceux comportant un numéro de compte administratif
- Les coordonnées de paiement pour votre facturation personnelle (sur votre spécimen de chèque)
- Votre association à un groupe de professionnels (ex : FMSQ ou FMOQ)
- Voici le lien direct pour la RAMQ: [Inscription à la Régie](#)

Prendre soin  
de ce qui compte

----

[multid.ca](http://multid.ca)